



RELATIONS FINANCIÈRES

APERÇU

Les Premières Nations recherchent depuis longtemps une relation financière avec le gouvernement du Canada qui respecte le statut des Premières Nations en tant que citoyens dotés de gouvernements, de droits inhérents et d'une compétence.

En réponse au plaidoyer budgétaire de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les trois derniers budgets fédéraux ont investi 16,6 milliards de dollars supplémentaires sur sept ans dans les programmes et services destinés aux Premières Nations. Néanmoins, il reste encore beaucoup de travail à faire pour assurer un financement suffisant et combler les écarts socio-économiques entre les

citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

En juillet 2016, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, le Chef national et Carolyn Bennett, ancienne ministre des Affaires autochtones et du Nord, ont signé un protocole d'entente ayant pour but l'élaboration d'options aux fins d'examen par les Chefs en assemblée et le Canada.

Le rapport conjoint de l'APN et du gouvernement du Canada sur les relations financières a été présenté à l'Assemblée extraordinaire des Chefs (AEC) de l'APN, à Ottawa, en décembre 2017.

MISE À JOUR

Le Comité des Chefs sur les relations financières (CCRF) s'est réuni le 30 avril 2018 pour examiner les récents développements concernant l'abrogation de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, la mise sur pied d'un Comité consultatif sur les relations financières et la mise en œuvre de subventions sur dix ans en 2019-2020.

Depuis, sept des Chefs siégeant au CCRF ont exprimé le désir de participer au Comité consultatif mixte sur les relations financières. Leurs noms ont été présentés en vue d'une nomination.

En mai 2018, une lettre et des renseignements contextuels ont été envoyés à toutes les Premières Nations de telle sorte que celles qui souhaitent demander de participer au nouveau programme de subventions de 10 ans à partir d'avril 2019 puissent le faire. Celles qui ne souhaitent pas y participer ou ne sont pas prêtes à le faire auront encore l'occasion de le demander dans les années à venir.

Environ 246 Premières Nations ont manifesté leur intérêt relativement au programme de subventions de 10 ans. Services aux Autochtones Canada (SAC) évalue actuellement les demandes selon des critères

COMPTE RENDU

Octobre 2018

d'admissibilité préétablis. Deux de ces critères sont l'adoption d'une loi sur l'administration des finances et la démonstration de solides résultats financiers au cours des cinq années précédentes. La ministre des Services aux Autochtones n'a pas encore annoncé de décisions, mais au moins 100 Premières Nations devraient recevoir une subvention de 10 ans en 2019-2020.

La révision de l'Accord de financement global (AFG) est en cours et devrait être terminée en 2019-2020. Il devrait comporter un calendrier pour le financement des subventions de 10 ans, ainsi qu'un calendrier pour le financement des subventions et des contributions existantes. Lorsque l'ébauche de l'AFG sera disponible, SAC l'examinera avec les Premières Nations avant de le finaliser en vue de son utilisation au cours de l'exercice 2019-2020.

PROCHAINES ÉTAPES

Le Comité consultatif sur les relations financières devrait être nommé sous peu. La première réunion du Comité consultatif devrait avoir lieu au mois de septembre ou octobre 2018. D'ici le mois d'avril 2019, le Comité devrait être en train d'offrir des conseils sur les sujets ci-dessous :

- a) un nouveau cadre stratégique financier permettant de vérifier que le financement est suffisant et de cerner les secteurs de financement prioritaires;
- b) l'accroissement des possibilités de génération de revenus pour les Premières Nations, définies en collaboration avec les provinces et les territoires;
- c) l'achèvement des nouvelles politiques et approches relatives aux modes de financement pour renforcer l'engagement à l'égard d'un financement souple et prévisible, appuyer la réduction des exigences en matière de production de rapports ainsi que le passage d'un système

de reddition de comptes fondé sur les programmes à un système s'appuyant sur les résultats, et remplacer les cotes de l'évaluation générale des Premières Nations par des outils d'accréditation administrés par les Premières Nations;

- d) l'achèvement d'un cadre de responsabilité mutuelle, y compris un cadre national fondé sur les résultats inspiré des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les séances de mobilisation régionales au sujet de l'ébauche de l'AFG devraient commencer au mois de septembre 2018.

L'APN continuera ses activités de défense d'intérêts axées sur le budget annuel dans le but d'obtenir des investissements prioritaires en plus des 16,6 milliards de dollars, étalés sur sept ans, qui ont été annoncés dans les trois budgets fédéraux précédents.